

# 23<sup>e</sup> RALLYE régional de la FOURMÈ



## 24 & 25 JUILLET 2015

### RÈGLEMENT PARTICULIER

COUPE de FRANCE des RALLYES

Challenge du Comité  
Régional AUVERGNE



Avec le soutien de :

ARLANC



MAIRIE de  
St JUST



COMMUNAUTÉ  
Pays  
d'Arlanc  
DE COMMUNES

Ambert



PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT

# REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.**

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	22 juin 2015
Ouverture des engagements :	23 juin 2015
Clôture des engagements :	13 juillet 2015
Parution du road-book :	samedi 11 juillet 2015
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 11 et dimanche 19 juillet 2015 de 7h à 00h
Vérifications des documents et des voitures	le vendredi 24 juillet 2015 à 17h à 22h
et le samedi 25 juillet 2015 de 6h30 à 8h à la salle des fêtes d'Arlanc	
Heure de mise en place du parc de départ	le vendredi 24 juillet 2015 à 16h30 à Arlanc (parc surveillé)
Briefing des commissaires	le samedi 25 juillet 2015 à 7h à la salle des fêtes d'Arlanc
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	le samedi 25 juillet à 7h à Arlanc
Publication des équipages admis au départ	le samedi 25 juillet à 8h45 à la Mairie d'Arlanc
Publication des heures et ordres de départ	le samedi 25 juillet à 8h45 à la Mairie d'Arlanc
Départ de la place Jean Vellay à Arlanc	le samedi 25 juillet 2015 à 9h30
Arrivée à Arlanc le 25 juillet 2015	à 18h56 (1 <sup>ère</sup> voiture)
Vérification finale le samedi 25 juillet 2015	à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault à Arlanc.
Publication des résultats du rallye le 25 juillet 2015,	30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la Mairie d'Arlanc
Remise des prix le samedi 25 juillet 2015	à 22h30 à la salle Omnisports d'Arlanc

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 23<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 24 et 25 juillet 2015 en tant qu'organisateur administratif et technique.  
Le présent règlement a reçu le visa N° 23/R en date du 04/06/2015 du Comité Régional d'Auvergne et le permis d'organisation de la FFSA numéro R 311 en date du 22/06/2015

### Comité d'Organisation

Président : ..... M. Marc HABOUZIT  
 Membres : ...Mrs. Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Milles Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT  
 Secrétariat du Rallye, Adresse : ..... Team Livradois M. Pascal BERNARD La Chaux 63990 JOB  
 Téléphone : ..... 04.73.82.94.88, 06.50.17.97.60  
 Mail : ..... teamlivradois@orange.fr

### Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne  
 Adresse : M. Marc HABOUZIT Route du Puy 43150 LAUSONNE  
 Coorganisateur : Team Livradois La Chaux 63990 JOB

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : ..... M. Armand AGOSTINHO lic N° 12775  
 Membres : ..... Mme Martine VINCENT, lic N° 44420  
 ..... M. Régis VINCENT, lic N° 47545  
 ..... M. Alain LEBON (stagiaire), lic N° 12601  
 Directeur de Course : ..... M. Daniel BERTHON, lic N° 1621  
 Directeurs de Course Adjoints : ..... M. Denis MOCELLIN lic. N° 3310, M. Alain RENAUDIER, lic N° 5250  
 Directeur de course ES1/3/5 : ..... M. Jean-Paul FRANCOIS, lic N°162919  
 Directeur de course ES2/4/6 : ..... M. Thierry DUPECHER, lic N°3564  
 Voiture tricolore : ..... M. Marc MOULIN, lic N° 19079, M. Patrick TOURNEBISE, lic en cours  
 Médecin Chef : ..... Mme Christine LESPIAUCQ, lic N° 46467  
 Commissaires Techniques : .....(responsable) M. Serge PEGOLOTTI, lic N° 6047  
 ..... M. Gérard JOUVHOMME, lic N° 51582  
 ..... M. Emeric PASCAL, lic N° 37568  
 ..... M. André BOIVIN, lic N° 3572  
 ..... M. Hervé CANTAT, lic N° 207953

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : .....Mme Catherine CHAMPOMIER, lic N°8654  
Chargés des relations avec la presse : ..... Melle Emeline BREUIL, lic N° 148499  
Juge de fait : .....M. Michel JUILLARD, lic N°12787  
Juge de fait adjoint : .....M. Jean-Paul CAPPY, lic N°189070

Responsable des commissaires : .....Melle Maryse POUTIGNAT, lic N°

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2015 (coefficient 2), pour le challenge du comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 24 juillet 2015 de 17h à 22h et le samedi 25 juillet 2015 de 6h30 à 8h à la salle des fêtes d'Arlanc.

Les vérifications techniques finales auront lieu le samedi 25 juillet 2015 à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route Nationale à Arlanc.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 23<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 13 juillet 2015.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum..

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 620 € (x 2)

Une réduction de 20€ sera accordée à tout équipage 100% ASA Velay-Auvergne, une de 10€ pour tout équipage 50% ASA Velay-Auvergne.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera réservé par téléphone.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans les pars d'assistance situés sur le parking des Ets CompteR à Arlanc ainsi que sur l'esplanade du plan de la zone de loisirs (plan d'eau) à Ambert.

**ASSISTANCE INTERDITE** en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé)

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans
- disposer une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance.

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.6.P. Identification des voitures**

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes2015

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité obligatoire est : PROMETAL, PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, MMA Assurances, 2C Maçonnerie CARTIER-CRONIE et SIFAM sur les panneaux de portières

Publicité facultative est: INTERMARCHÉ sur les bandeaux de pare-brise et AUTOCK CONCEPT à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 23<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 172 km.

Il est divisé en 3 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5 : 7,100 km : .....Fontlobines-Chaillargues  
ES 2/4/6 : 6,100 km : ..... Chadernolles-Le Petit Barot

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le samedi 11 et le dimanche 19 juillet 2015 de 7h à minuit. Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 11 juillet au Café Lyonnais chez Gazon – 4 place du Livradois – 63600 AMBERT  
le samedi 11 juillet et le dimanche 19 juillet au bar-tabac de la Mairie – 108 route Nationale – 63220 ARLANC

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange

#### **7.5P. Epreuves spéciales**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde près.

#### **7.5.17.3 P.**

Les dépanneuses présentes au départ des ES seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 10 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)

### SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

### GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

### CLASSES

Premier	310 euros (- 50% si moins de 4 partants)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

### CLASSEMENT FEMININ

Première	70 euros + une coupe
----------	----------------------

Total des prix distribuables: 20555 euros  
Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

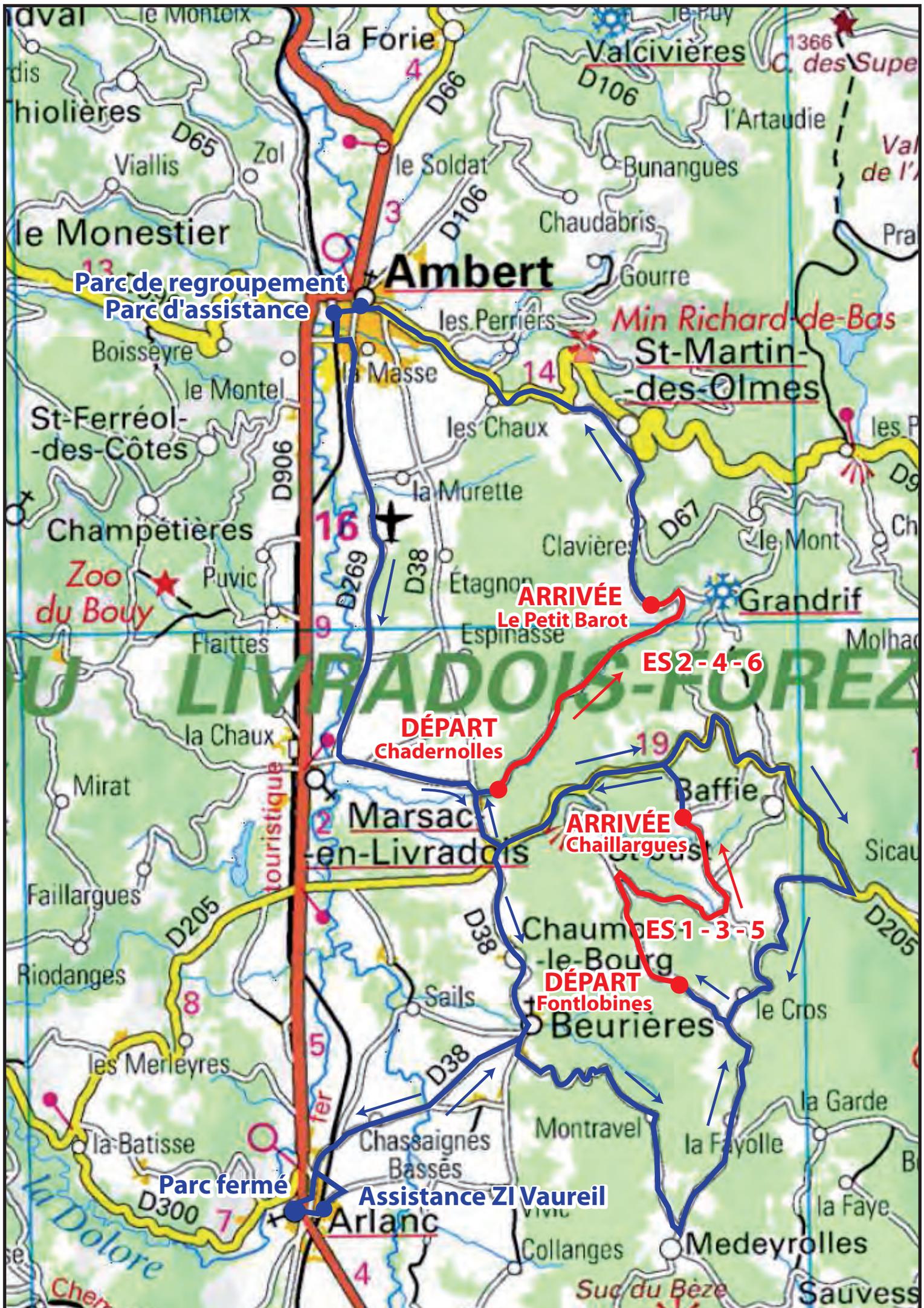
La remise des prix se déroulera le samedi 25 juillet 2015 à 22h30 à la Salle Omnisports d'Aranc.

**Les équipages primés recevront leur chèque par courrier.**

## Annexe Itinéraire / horaires

CH - DES AES	Désignation	Distance Partielle	Temps Imparti	Distance Totale	Heure 1 <sup>ère</sup> auto
CH 0A	Parc fermé - Place C. de Gaulle (Arlanc)	0,000			9h30
CH 0B	Entrée Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	1,100	0h08	1,100	9h38
CH 0C	Sortie Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	0,800	0h17	1,900	9h55
CH 1	Entrée Fontlobines	17,600	0h35	19,500	10h30
<b>NEUTRALISATION 3 min</b>					
DES 1	Fontlobines (vers 1 <sup>ère</sup> maison à droite)	0,100		19,600	10h33
AES 1	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		26,700	
CH 2	Chadernolles	6,300	0h25	33,000	10h58
<b>NEUTRALISATION 3 min</b>					
DES 2	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		33,200	11h01
AES 2	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		39,300	
CH 2A	Entrée Parc Regroupement (place C. de Gaulle - Ambert - 55 min)	9,000	0h25	48,300	11h26
CH 2B	Sortie Parc Regroupement	0,200		48,500	12h21
CH 2C	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert - 44 min)	0,800	0h10	49,300	12h31
CH 2D	Sortie Parc Assistance (vers EDF)	0,300		49,600	13h15
CH 3	Entrée Fontlobines	28,000	0h50	77,600	14h05
<b>NEUTRALISATION 3 min</b>					
DES 3	Fontlobines (vers 1 <sup>ère</sup> maison à droite)	0,100		77,700	14h08
AES 3	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		84,800	
CH 4	Chadernolles	6,300	0h25	91,100	14h33
<b>NEUTRALISATION 3 min</b>					
DES 4	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		91,300	14h36
AES 4	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		97,400	
CH 4A	Entrée Parc Regroupement (place C. de Gaulle - Ambert - 1h05)	9,000	0h25	106,400	15h01
CH 4B	Sortie Parc Regroupement	0,200		106,600	16h06
CH 4C	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert - 44 min)	0,800	0h10	107,400	16h16
CH 4D	Sortie Parc Assistance (vers EDF)	0,300		107,700	17h00
CH 5	Entrée Fontlobines	28,000	0h50	135,700	17h50
<b>NEUTRALISATION 3 min</b>					
DES 5	Fontlobines (vers 1 <sup>ère</sup> maison à droite)	0,100		135,800	17h53
AES 5	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		142,900	
CH 6	Chadernolles	6,300	0h25	149,200	18h18
<b>NEUTRALISATION 3 min</b>					
DES 6	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		149,400	18h21
AES 6	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		155,500	
CH 6A	Entrée Parc fermé (Arlanc devant l'église)	16,500	0h35	172,000	18h56

	Tricolore	Info	Promo	Promo	Info sono	000	00	0
1 <sup>ère</sup> section	8h30	8h50	8h53	8h56	9h00	9h05	9h10	9h20
2 <sup>e</sup> section	11h21	11h41	11h44	11h47	11h51	11h56	12h01	12h11
3 <sup>e</sup> section	15h06	15h26	15h29	15h32	15h36	15h41	15h46	15h56



# PIZZA BADETTE



Présent au Parc  
fermé d'ARLANC  
matin et soir

Pizza à emporter  
Frites / Hot dog

06 73 27 35 06



LOTO - KÉNO

JEU à gratter

LOTO FOOT  
COTE & MATCH

Pour le rallye : Casse-croûte (sur réservation)

108, route Nationale  
63220 ARLANC  
04 73 95 02 82

Emmanuel  
**MaVel.**

[www.garagemavel.com](http://www.garagemavel.com)

**GARAGE MAVEL Emmanuel**



RENAULT Arlanc  
111 route nationale  
63220 ARLANC  
Tél. 04 73 95 00 26

RENAULT La Chaise-Dieu  
Route de Vichy  
43160 La Chaise Dieu  
Tél. 04 71 00 10 77



10€ de carburant seront offerts à chaque personne qui présentera cette publicité lors d'un règlement d'une facture atelier d'un montant minimum de 150€, jusqu'au 15 octobre 2015.

*Menu spécial*  
**RALLYE**

**BAR - RESTAURANT**

*Café de Paris*



CENTRE VILLE d'ARLANC

04 73 95 06 19

## ADRESSES UTILES

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90  
OFFICE DU TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55